Envoyé en préfecture le 13/07/2026
Reçu en préfecture le 13/07/2026
Publié le
ID : 035-213502081-20260710-DCM_2026_084-DE

Mairie d'Orgères 35230

Séance du Conseil Municipal du 10 juillet 2026

CONVOCATION : 03 juillet 2026
Présents **:** Yannick COCHAUD, Pierre-Yves SAGET, Christine TROCHU, Yannick GOURIÉ, Sylvie FASQUEL, Laurent BAUDE, Isabelle LIMOUX, Jean-François LE BOUGUENNEC, Marie-Andrée PELLAN, Daniel RENAULT, Geneviève RENAULT, Jérôme CUSSONNEAU, Stéphanie GOSSELIN LEMAILE, Sabiha UGUEN, Aurélie DEMÉ, Emmanuel LECHEVALIER, Jérôme TREMORIN, Erwan MOREAU, Etienne JEGOU, Edwige SALLÉ, Insaf GUETAT ANTOINE.
Absents : Sylvie RITZENTHALER, Alain DECIMA, Thierry GUERRIAU, Véronique FRUGNAC, Audrey BOURDIN, Yves-Marie LALLICAN, Sylvie DUHAMEL, Erwan HERVÉ.
Procurations : Jérôme CUSSONNEAU, Yannick GOURIÉ, Jean-François LE BOUGUENNEC, Christine TROCHU, Yannick COCHAUD, Pierre-Yves SAGET, Etienne JEGOU, Insaf GUETAT ANTOINE.

84. FINANCES - Décision Modificative n° 1 - budget annexe les Ormes Blanches (Acte 7.1)

Vu les articles L.2311-1, L.2312-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits des communes, des départements et des régions,
Vu la délibération 45-2026 en date du 6 mars 2026 portant sur le BP 2026 du budget annexe Les Ormes Blanches,

M. Jean-François LE BOUGUENEC présente l'exposé suivant :

Le BP du budget annexe « Les Ormes Blanches », dont le vote a eu lieu le 6 mars dernier, a fait l'objet d'inscription de crédits au chapitre 10 en section d'Investissement. Or un budget de ce type ne peut enregistrer une recette définitive. Il y a donc lieu dans un premier temps de reprendre l'affectation de résultat de 27 376.91 € au chapitre 10 – article 1068 pour le rebasculer en section de Fonctionnement au chapitre 002 « excédent de Fonctionnement capitalisé ».

La seconde régularisation concerne les centimes à inscrire au chapitre 65 de la section de Fonctionnement puisque ce budget est assujetti à la TVA (le montant serait de 63 centimes).

Il est proposé la décision modificative suivante :

	BP 2026	DM proposée	Nouveaux crédits
FONCTIONNEMENT - dépenses			
Chapitre/Article/opération/service/fonction			
011 – 6227 « frais d'actes »	0 €	+ 9 998 €	9 998 €
042 – 7133 « variations des en-cours »	44 813.19 €	0 €	44 813.19 €
65 – 65888 « autres charges courantes diverses »	0 €	+ 1 €	1 €

Envoyé en préfecture le 13/07/2026
Reçu en préfecture le 13/07/2026
Publié le
ID : 035-213502081-20260710-DCM_2026_084-DE

FONCTIONNEMENT - recettes			
002 « excédent de Fonctionnement »	8 130 €	+ 27 376.91 €	35 506.91 €
042 – 7133 « variations des en-cours »	45 813.19 €	-45 813.19 €	0 €
75 – 75822 « prise en charge du déficit… »	0 €	+ 28 435.28 €	28 435.28 €

Il est ajouté au chapitre 011 des frais d'acte de notaire, à la charge de la collectivité, pour effectuer la rétrocession.
Le budget en section de Fonctionnement s'équilibre sur le nouveau montant de 63 942.19 €.

En section Investissement

	BP 2026	DM proposée	Nouveaux crédits
INVESTISSEMENT - dépenses			
Chapitre/Article/opération/service/fonction			
011 « solde d'exécution de la section d'I »	44 813.19 €	0 €	44 813.19 €
040 – 3355 « travaux »	45 813.19 €	-45 813.19 €	0 €
INVESTISSEMENT – recettes			
040 – 3355 « travaux »	44 813.19 €	0 €	44 813.19 €
10 – 1068 « excédent de F capitalisé »	27 376.91 €	-27 376.91 €	0 €
16 – 1641 « emprunts »	18 436.28 €	-18 436.28 €	0 €

Le budget en section d'Investissement s'équilibre sur le nouveau montant de 44 813.19 €.

Cette DM permettra d'effectuer les dernières opérations, notamment l'annulation du stock et la régularisation des centimes (liée aux déclarations de TVA).

Ceci exposé,

Vu l'avis favorable de la commission AFRH en date du 25/06/2026.

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** cette décision modificative comme indiquée ci-dessus,
- **AUTORISE** M. le Maire à effectuer toutes les démarches inhérentes à cette décision.

Pour extrait certifié conforme,

